



Nom (en lettres moulées)	Prénom (en lettres moulées)	Numéro d'assurance sociale			
Adresse postale (en lettres moulées)		Date d'émigration du Canada	Année	Mois	Jour

Remplissez ce formulaire si vous avez cessé d'être résident du Canada pendant l'année et que vous étiez réputé avoir disposé de biens, à la date où vous avez quitté le Canada, **à l'exclusion** notamment des biens suivants :

- les biens immeubles ou réels situés au Canada, les avoirs miniers canadiens et les avoirs forestiers;
- les biens utilisés dans une entreprise canadienne (incluant ceux qui figurent à l'inventaire), si l'entreprise est exploitée par l'intermédiaire d'un établissement stable au Canada;
- les régimes de pension, les rentes, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de pension agréés collectifs, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes d'épargne libre d'impôt, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les régimes de participation des employés aux bénéficiaires, les régimes de prestations aux employés, les ententes d'échelonnement du traitement, les conventions de retraite, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés, les participations ou les droits dans certaines autres fiducies, les options d'achat de titres accordées à des employés assujetties à l'impôt canadien, les participations dans certaines fiducies personnelles résidant au Canada et les intérêts dans des polices d'assurance-vie au Canada (sauf les polices à fonds réservés). Pour une liste complète, consultez la définition de « droit, participation ou intérêt exclu » au paragraphe 128.1(10) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- les biens que vous possédiez la dernière fois que vous êtes devenu résident du Canada ou dont vous avez hérité après être devenu résident du Canada la dernière fois, si vous avez été résident du Canada pendant 60 mois ou moins dans les 10 ans précédant votre émigration.

Remarque

Si vous avez cessé d'être résident du Canada et que vous avez fait le choix de déclarer la disposition réputée de biens indiqués aux points 1 ou 2 ci-dessus, vous devez tenir compte de ces biens dans le calcul de la disposition réputée et remplir le formulaire T2061A, Choix, exercé par un émigrant, de déclarer la disposition réputée d'un bien et le gain en capital ou la perte en capital s'y rapportant.

Calculez ci-dessous vos gains (ou pertes) en capital sur tous les biens dont vous êtes réputé avoir disposé. Indiquez (C) pour les biens canadiens ou (É) pour les biens étrangers (à l'extérieur du Canada). Si une partie ou la totalité de vos placements sont détenus dans un portefeuille, veuillez fournir une répartition totale. N'oubliez pas d'inscrire ces gains (ou pertes) en capital à l'annexe 3, Gains (ou pertes) en capital. S'il y a lieu, remplissez aussi le formulaire T1161, Biens possédés par un émigrant du Canada.

Remarque

Vous pouvez choisir de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens en remplissant le formulaire T1244, Choix, en vertu du paragraphe 220(4.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu, de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens.

Joignez votre formulaire T1243 et l'annexe 3 à votre déclaration de revenus.

(1) Nombre d'actions (s'il y a lieu)	(2) Description des biens (tel que le nom de la société et de la catégorie d'actions (y compris le symbole boursier) ou l'adresse ou l'endroit dans le cas d'un immeuble ou d'un terrain)	(3) Canadien (C) ou étranger (É)	(4) Année de l'acquisition	(5) Juste valeur marchande à la date d'émigration	(6) Prix de base rajusté	(7) Gain (ou perte) (colonne 5 moins colonne 6)